

Laval, le 5 mars 2024

## OBJECTIFS DE PROGRESSION

---

- OBJECTIF INDICATEUR ECART DE REMUNERATION

Effectuer des ajustements salariaux ciblés pour corriger les écarts spécifiques identifiés dans chaque catégorie socio-professionnelle.

- OBJECTIF INDICATEUR ECART DE TAUX DE PROMOTIONS

Faire progresser cet indicateur de 10 à 15, sous réserve qu'il y ait bien des salariés des deux sexes dans tous les emplois représentés dans la catégorie à condition de recevoir suffisamment de candidatures dans les deux sexes. Communiquer en interne sur les réussites de promotion de femmes.

- OBJECTIF INDICATEUR DIX PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Mettre en œuvre des initiatives de diversité et d'inclusion visant à favoriser la représentation équilibrée dans les postes de direction et les hautes rémunérations. Profiter des recrutements pour mettre en avant l'engagement et la réussite des femmes qui tiennent des fonctions de directions.